

E 6551

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 septembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 septembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail - Nomination de M. Sven Peter NYGAARD, membre danois, en remplacement de M. Henning GADE, membre démissionnaire



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 juillet 2011 (20.07)
(OR. en)**

12821/11

SOC 650

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents (1^{ère} partie)/CONSEIL

n° doc. préc.: 12577/11 SOC 631

Objet: Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
- Nomination de M. Sven Peter NYGAARD, membre danois, en remplacement
de M. Henning GADE, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission M. Henning GADE, membre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (Danemark), du conseil de direction de l'agence citée en objet.
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2013:

M. Sven Peter NYGAARD
Confédération danoise des employeurs
113 Vester Voldgade
DK-1790 COPENHAGEN V
Tél.: + 45 33 38 94 04
Télécopie: + 45 33 93 17 82
Adresse électronique: spn@da.dk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision portant remplacement d'un membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre

du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 22 novembre 2010², du 7 mars 2011³ et du 21 mars 2011⁴, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 8 novembre 2010 au 7 novembre 2013.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des employeurs, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Henning GADE.
- (3) L'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 322 du 27.11.2010, p. 3.

³ JO C 83 du 17.3.2011, p. 2.

⁴ JO C 92 du 24.3.2011, p. 8.

Article premier

M. Sven Peter NYGAARD est nommé membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Henning GADE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président
